

Seulement les membres qui ont «expulsés» ou «radiés» doivent être réintégrés. Les membres anciens et licenciés anciens qui ont démissionné en règle compléteront le processus de demande régulier.

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

TITRE  M  MME  MX

NOM

.....

PRÉNOMS COMPLETS NOM DE FAMILLE

.....

PRÉNOM PRÉFÉRÉ

.....

DATE DE NAISSANCE

AAAA MM JJ

LIEU DE NAISSANCE

VILLE PROVINCE/ÉTAT PAYS

ADRESSE À DOMICILE

.....

.....

.....

.....

COURRIEL

.....

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

.....

**EMPLOI**

EMPLOYEUR

.....

ADRESSE D'EMPLOI

ADRESSE DE VOIRIE ADRESSE POSTALE

.....

.....

.....

COURRIEL

.....

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

.....

TITRE DU POSTE DISCIPLINE D'EMPLOI

..... (par exemple génie civil, géosciences, etc.)

**MÉTHODE DE COMMUNICATION PRÉFÉRÉE**

POSTALE :  Domicile  Travail

COURRIEL :  Domicile  Travail

J'ai inclus ci-joint mon curriculum vitae à jour qui énumère mes activités de perfectionnement professionnel continu (**exigé**).

.....

## DÉCLARATIONS ET ATTESTATIONS

I Avez-vous déjà présenté une demande d'inscription auprès de cette association ou auprès de toute autre association ou ordre d'ingénieurs ou de géoscientifiques?

Non  Oui

Dans l'affirmative, cette demande a-t-elle été rejetée?

Non  Oui

Dans l'affirmative, veuillez préciser : .....

II Avez-vous déjà fait l'objet, ou faites-vous en ce moment l'objet de mesures disciplinaires dans tout autre instance?

Non  Oui

Dans l'affirmative, veuillez préciser : .....

III Par les présentes, je demande de m'inscrire au Nouveau-Brunswick en vertu de la **Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique**.

Comme condition de l'acceptation de mon adhésion ou de l'octroi d'un permis d'exercice par l'AIGNB et comme exigence en vertu du code de déontologie, j'accepte d'informer l'AIGNB sans délai de :

- toute démission comme membre ou tout abandon d'un permis d'exercice auprès d'une autre instance de réglementation de la profession;
- toute mesure disciplinaire prise à mon endroit par une autre instance de réglementation de la profession;
- toute condamnation pour une infraction aux règlements ou une infraction criminelle;
- toute entente ou accord de consentement ou toute autre entente semblable avec un organisme de réglementation.

Comme condition de l'acceptation de mon adhésion ou de l'octroi d'un permis d'exercice par l'AIGNB, je conviens que mon adhésion à l'AIGNB ou le permis d'exercice accordé sera assujéti aux mêmes conditions, restrictions ou modalités que celles qui auraient été imposées à mon adhésion ou à mon permis d'exercice par une autre instance de réglementation de la profession par suite de mesures disciplinaires.

J'atteste que, au meilleur de ma connaissance, toutes les déclarations ci-dessus sont complètes et exactes. Je reconnais que toute déclaration fautive ou l'omission de renseignements demandés peut, à tout moment, me rendre inadmissible à l'inscription ou à l'adhésion. J'autorise l'AIGNB à obtenir en vue du traitement de ma demande tout renseignement additionnel qu'elle juge opportun auprès de toute autre source additionnelle qu'elle considère adéquate. Si on m'accorde l'adhésion ou l'inscription, ou un permis d'exercice, j'accepte par les présentes de me conformer aux modalités de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick stipulées dans la **Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique**, ainsi qu'au règlement administratif et au code de déontologie de l'Association.



.....  
SIGNATURE

.....  
DATE

FRAIS D'INSCRIPTION	FRAIS	T VH	TOTAL
<b>a) RÉADMISSION dans l'année radiée :</b>			
Frais de réadmission	330,00	49,50	
Cotisation annuelle pour l'année en cours	330,00	49,50	
	660,00	99,00	= 759,00 \$
<b>b) RÉADMISSION après l'année radiée :</b>			
Frais de réadmission	330,00	49,50	
Frais d'application	330,00	49,50	
Cotisation annuelle pour l'année en cours	330,00	49,50	
	990,00	148,50	= 1 138,50 \$
<b>c) CHANGEMENT DE STATUT</b>			
de RETRAITÉ à ACTIF - l'année en cours	247,50	37,13	= 284,63 \$

BDE ..... ADMISSION ..... CONSEIL .....